
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Décembre 2009

18 heures

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22-4°du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MARCHES PUBLICS - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil Municipal

PERSONNEL COMMUNAL

- 4-/ TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT
- 5-/ OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT – RENOUELEMENT - CONVENTION
- 6-/ POPULATION - RECENSEMENT - 7 EMPLOIS DE VACATAIRES - CREATION
- 7-/ ORCHESTRE D'HARMONIE DE VICHY - MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNELS - CONVENTIONS
- 8-/ REGIME INDEMNITAIRE - ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX - ACTUALISATION
- 9-/ COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES - MISE A DISPOSITION - CONVENTION
- 10-/ COMMUNICATION, RELATIONS AVEC LA PRESSE - EMPLOI CONTRACTUEL D'INFOGRAPHISTE - RENOUELEMENT

FINANCES

- 11-/ DECISION MODIFICATIVE N° 3 - ANNEE 2009
- 12-/ CREDITS PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BP 2010 - INSCRIPTION
- 13-/ SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTION
- 14-/ SUBVENTIONS 2010 - VERSEMENT D'ACOMPTES PAR ANTICIPATION

- 15-/ TARIFS MUNICIPAUX - REVISION 2010
- 16-/ ATELIER DE REPROGRAPHIE - TRAVAUX - TARIFS - REVISION
- 17-/ MÉDIATHÈQUE VALERY LARBAUD - PHOTOCOPIES - TARIFS - RÉVISION
- 18-/ ARCHIVES MUNICIPALES - PHOTOCOPIES - TARIFS - REVISION
- 19-/ HYGIENE-SALUBRITE - TARIFS - REVISION
- 20-/ MARCHE COUVERT - TARIFS - REVISION
- 21-/ AEROPORT DE VICHY-CHARMEIL - TARIFS - REVISION
- 22-/ DROITS D'ACCES AUX INSTALLATIONS SPORTIVES DU CENTRE OMNISPORTS DE VICHY - TARIFS - REVISION
- 23-/ REQUALIFICATION URBAINE - RUE DE PARIS - RENOVATION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - APPROBATION
- 24-/ ASSOCIATION CLE VACANCES ALLIER - ADHESION
- 25-/ OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME - BP 2010 - APPROBATION -SURSIS
- 26-/ SOCIETE IMMOBILIERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (SIIC) VICHY - TRANSFERT DE GARANTIES D'EMPRUNT
- 27-/ TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

URBANISME / AMENAGEMENT

- 28-/ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) 2010-2015 APPROUVE PAR VICHY VAL D'ALLIER - AVIS DE LA VILLE DE VICHY

AFFAIRES GENERALES

- 29-/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - OBSERVATOIRE DES POISSONS MIGRATEURS DE VICHY - ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE
- 30-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - CESSION
A/ MAISON - 21, RUE D'ALLIER - 03200 VICHY AU PROFIT DE M. DOMINIQUE ROZIER - 2, RUE D'Auvergne - 03200 VICHY
- 30-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - CESSION
B/ DOMAINE PUBLIC (800 M²) - RUE DU PORT BOUTIN - 03300 CREUZIER-LE-VIEUX AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX - BP 50060 - 03302 CREUZIER-LE-VIEUX
- 30-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - CESSION
C/ DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (1856 M²) RUE DE MARSEILLE - 03200 VICHY AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER DE VICHY - 54, BOULEVARD DENIERE - 03207 VICHY CEDEX
- 31-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION
A/ TERRAIN - 197 M² RUE DE MARSEILLE - 03200 VICHY AU CENTRE HOSPITALIER DE VICHY - 54 BOULEVARD DENIERE - 03200 VICHY
- 31-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION

B/ GARAGE - 2, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03200 VICHY - AUX CONSORTS
CHOMEIL, FUSIBET, NOIRET

- 31-/ DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION
C/ PARTIE PARCELLE BK 6 (200 M²) RUE DU PORT BOUTIN - 03200 VICHY - A SOCIETE
D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE VICHY - 22, RUE JEAN JAURES - 03200 VICHY
- 32-/ COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - CREATION
- 33-/ DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - EXTENSION DE LA ZONE OUVERTE AU
STATIONNEMENT PAYANT - MODIFICATION DU ZONAGE
- 34-/ PRIX LUCIEN LAMOUREUX - ATTRIBUTION 2009 - DESIGNATION DU LAUREAT -
FIXATION DU MONTANT DU PRIX - ANNEE 2010
- 35-/ SECTEUR BANQUE DE FRANCE - RUE JEAN JAURES - RUE DE PARIS - PROTOCOLE
CADRE POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR - SIGNATURE

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°4

OBJET :

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

AJUSTEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par le Conseil municipal du 28 septembre 2007, modifié lors des Conseils municipaux des 21 décembre 2007, 11 avril, 27 juin, 26 septembre, 19 décembre 2008, 26 juin et 25 septembre 2009,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs en tenant compte des besoins de la collectivité et afin de permettre de nommer dès le 1^{er} janvier 2010, à la suite des prochaines commissions paritaires, les agents remplissant les conditions,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville de Vichy comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2010 :

Création de 29 postes dans le cadre de la CAP 2010 catégorie C

	Ancien tableau	Nouveau tableau
<u>Filière administrative</u>		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	16	18
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	15	22
<u>Filière technique</u>		
Agent de maîtrise principal	25	28
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	19	20
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	52	57
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	44	53
<u>Filière animation</u>		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	1
<u>Filière culturelle</u>		
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	2	3

Les postes libérés après nomination des agents seront supprimés lors d'un prochain Conseil.

Ajustement du tableau des effectifs

	Ancien tableau	Nouveau tableau
<u>Filière technique</u>		
Ingénieur principal	3	4
Technicien supérieur	6	5
<u>Filière culturelle</u>		
Assistant spécialisé ens. art. 20/20	9	11
Assistant spécialisé ens. art. 12/20	1	0
Assistant spécialisé ens. art. 08/20	1	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ces postes sera imputée à l'article 64111 du budget aux fonctionnalités concernées,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°5

OBJET :

**OFFICE DE
TOURISME ET DE
THERMALISME**

**MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT**

**RENOUVELLEMENT
CONVENTION**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée le :

M. le Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 61 notamment,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 relatifs aux règles de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2003 relative à la mise à disposition d'agents auprès de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy,

Considérant qu'il importe de renouveler l'affectation d'un agent de la Ville de Vichy auprès de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy,

Considérant que les conditions, notamment financières, de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de VICHY et l'Office de Tourisme et de Thermalisme de VICHY,

Considérant que la commission administrative paritaire sera consultée à ce sujet et le Comité Technique Paritaire tenu informé,

Propose au Conseil municipal

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe réglant les modalités pratiques de la mise à disposition d'un agent de la Ville de VICHY auprès de l'Office de Tourisme et Thermalisme de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 décembre 2009

N°6

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

OBJET :

**DIRECTION DE LA
POPULATION**

RECENSEMENT

**7 EMPLOIS DE
VACATAIRES**

CREATION

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoints au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Considérant que la collecte des enquêtes de recensement est fixée aux mois de janvier et février 2010,

Propose au Conseil municipal :

- de créer 7 emplois d'agents recenseurs vacataires pour la période du 5 janvier au 28 février 2010,

- et de fixer la rémunération de ces agents sur les bases suivantes :

Deux séances de formation : 50 €

Forfait tournée de reconnaissance : 250 €

Montant du formulaire logement à l'unité : 0,90 €

Montant du formulaire habitants à l'unité : 1,60 €

Montant de la feuille d'adresse non enquêtée : 0,90 €

Montant de la feuille de logement non enquêté : 1,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64131, fonctionnalité 020 du budget.

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°7

OBJET :
**ASSOCIATION
ORCHESTRE
D'HARMONIE DE
VICHY**

**MISES A DISPOSITION
PARTIELLES DE
PERSONNELS
RENOUVELLEMENT**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifié
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 61 notamment,

Vu la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 85 -1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il importe d'affecter des agents à temps partiel auprès de l'Association de l'Orchestre d'Harmonie de Vichy afin d'assurer la direction musicale et artistique de l'orchestre ainsi que la mise en place des instruments,

Considérant que les conditions notamment financières de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Vichy et l'association de l'Orchestre d'Harmonie de Vichy,

Considérant que la Commission Administrative Paritaire sera consultée à ce sujet et le Comité Technique Paritaire tenu informé,

Propose au Conseil municipal

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions ci-jointes réglant les modalités pratiques de la mise à disposition à temps partiel d'agents de la Ville de Vichy auprès de l'association de l'Orchestre d'Harmonie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 4 décembre 2009

N°8

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. C. MALHURET, Maire.

OBJET :

REGIME INDEMNITAIRE

**ADMINISTRATEURS
TERRITORIAUX**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

BSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2131-1 et L.2131-2 notamment,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 notamment,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 87 et 88 notamment,

Vu la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu l'arrêté du 9 octobre 2009 portant extension de la prime de fonctions et de résultats au corps des administrateurs civils et fixant les montants de référence de cette prime,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2006 relative à la refonte du régime indemnitaire des agents de la Ville de Vichy,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 décembre 2006 relative au régime indemnitaire des administrateurs territoriaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les conditions d'attribution et les taux moyens des indemnités applicables aux agents de la Ville de Vichy,

Considérant que la prime de fonctions et de résultats est exclusive de toute autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir à l'exception de celles énumérées par arrêté,

Considérant que le régime indemnitaire ainsi fixé ne saurait être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes,

Propose au Conseil municipal

- de modifier le régime indemnitaire des administrateurs territoriaux ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2010, conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 octobre 2009 s'appliquant aux administrateurs civils :

Régime indemnitaire en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 :

- indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)
- prime de rendement (P.R.)

- indemnité de fonctions et de résultats (I.F.R.)

Nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- prime de fonctions et de résultats

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ce nouveau régime indemnitaire pour les administrateurs territoriaux,

- dit que la rémunération correspondant à ces postes sera imputée aux articles 64131 et 64118, fonctionnalité 020 du budget.

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°9

OBJET :

**COMITE DE GESTION
DES ŒUVRES
SOCIALES**

MISE A DISPOSITION

CONVENTION

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 relatifs aux règles de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant la nécessité de mettre à disposition un agent de la Ville de Vichy auprès du Comité de Gestion des Œuvres Sociales afin d'assurer les tâches administratives et comptables.

Considérant que les conditions, notamment financières, de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Vichy et le Comité de Gestion des Œuvres Sociales,

Considérant que la Commission Administrative Paritaire a été consultée à ce sujet et que le Comité Technique Paritaire sera tenu informé,

Propose au Conseil municipal

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée réglant les modalités pratiques de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Vichy auprès du Comité de Gestion des Œuvres Sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition,
- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64111 du budget, fonctionnalité 524,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°10

OBJET :

**COMMUNICATION
RELATIONS AVEC LA
PRESSE**

**EMPLOI
CONTRATUEL
D'INFOGRAPHISTE**

RENOUVELLEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETARE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3 notamment,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations n° 21 du 19 décembre 2003 et n° 9 du 22 décembre 2006 portant respectivement création et renouvellement d'un emploi contractuel d'infographiste,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de l'infographiste,

Propose au Conseil municipal

- de reconduire l'emploi contractuel d'infographiste pour une durée indéterminée et d'en établir la rémunération sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'agent de maîtrise principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- autorise M. le Maire à signer le contrat de travail à intervenir,
- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée au 64131, fonctionnalité 023 du budget de la collectivité,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 Décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°11

OBJET :

**COMPTABILITE
COMMUNALE**

**DECISION
MODIFICATIVE N° 3
ANNEE 2009**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du 27 Mars 2009 relative au budget primitif 2009,

Considérant la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2009,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur le document annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 Décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 Décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°12

OBJET :

**CREDITS PAR
ANTICIPATION SUR
LE VOTE DU B.P. 2010**

INSCRIPTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 concernant l'amélioration de la décentralisation et notamment son article 15,

Considérant que le budget primitif 2010 de la commune ne pourra être voté dès le tout début de l'année,

Propose au Conseil municipal :

-d'autoriser par anticipation sur le budget 2010, en section d'investissement, l'inscription des crédits suivants définis en annexe, pour un montant total de :

-Budget principal.....	4 947 500.00
-Budget Salles Louées Meublées... ..	395 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 Décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 13

OBJET :

**SUBVENTIONS
DIVERSES**

ATTRIBUTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Propose au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention aux associations suivantes :

1 – PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC – PEP 03 150 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 255.

2 – PETITS GENIES DU SCRABBLE..... 1.000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

3 – NAEVUS France EUROPE 1.500 €

4 - AERO CLUB VICHY 2.782,20 €

5 – ASPTT FOOTBALL 2.000 €

6 – SOCIETE ESCRIME DE VICHY..... 1.000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

7 – COMITE D'ENTRAIDE CHAMPS CAPELET 915 €

8 – AMICALE REGIONALE DES ANCIENS DE LA DIVISION LECLERC 150 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.

9 – JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE VICHY ET SA REGION 15.000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 830.

- d'allouer une subvention pour location de salle à l'association suivante :

10 – VICHY DANSE SPORTIVE 7.302,88 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- donne mandat à M. le Maire, pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec les associations concernées,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

NOTICE EXPLICATIVE

NB : Les conventions ou avenants à intervenir concernent uniquement les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001.

1 – PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC – PEP 03 : 150 €, pour l'aide complémentaire au fonctionnement de l'association.

2 – PETITS GENIES DU SCRABBLE : 1.000 €, pour l'aide à l'organisation de la compétition de scrabble des 7-8 ans, organisée en décembre 2009 au Grand Marché de Vichy.

3 – NAEVUS France EUROPE : 1.500 €, pour l'aide à l'organisation de la Naevus Cup 2009.

4 – AERO CLUB VICHY : 2 782,20 €, pour l'aide à la réalisation d'aménagements handicapés dans les locaux de l'Aéroclub.

5 – ASPTT FOOTBALL : 2.000 €, pour l'aide à la montée du Club.

6 – SOCIETE ESCRIME DE VICHY : 1.000 €, pour l'aide à l'organisation du circuit de zone fleuret horizon 2016 minimes le 6 décembre 2009.

7 – COMITE D'ENTRAIDE CHAMPS CAPELET : 915 €, pour l'aide au fonctionnement de l'association.

8 – AMICALE REGIONALE DES ANCIENS DE LA DIVISION LECLERC : 150 €, pour l'aide au remplacement du drapeau des FF.L. de l'Allier.

9 – JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE VICHY ET SA REGION : 15.000 €, pour l'aide au développement durable à travers la mise en œuvre, sur le territoire de la Ville de Vichy, de la technique de thermographie aérienne par infrarouge.

10 – VICHY DANSE SPORTIVE : 7.302,88 €, pour l'aide à la location du Palais du Lac pour la nuit de la danse 2008.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 Décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°14

OBJET :

SUBVENTIONS 2010

**VERSEMENT
D'ACOMPTES PAR
ANTICIPATION**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 33 alinéa 2 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu l'instruction n° 85-147-MO du 20 novembre 1985,

Considérant qu'il est nécessaire en début d'année de verser par anticipation tout ou partie des subventions allouées habituellement à un certain nombre d'associations dont les ressources sont essentiellement constituées de subventions municipales, afin de leur permettre de continuer leurs activités,

Propose au Conseil municipal :

- de verser par anticipation les subventions suivantes aux associations indiquées ci-dessous :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 400 000 €
Imputation : chapitre 65 article 657362, fonctionnalité 520

- OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME 1 500 000 €
Imputation : chapitre 65 article 65737, fonctionnalité 95

- RACING CLUB DE VICHY (Section Football) 15 500 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- RACING CLUB DE VICHY (Section Rugby) 71 250 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- RACING CLUB DE VICHY (Section Athlétisme) 3 900 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- SASP JEANNE D'ARC DE VICHY VAL D'ALLIER
AUVERGNE BASKET 65 000 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- CLUB DE L'AVIRON VICHYSSOIS 15 300 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 40

- COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VICHY 200 000 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 520

- MUSEE DE L'OPERA 52 650 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 322

- GROUPEMENT DES USAGERS DU MARCHE COUVERT 12 000 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 91

- SOCIETE DES COURSES DE VICHY 111 670 €
Imputation : chapitre 65 article 6574, fonctionnalité 95

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- décide le versement au début de l'exercice 2010 de tout ou partie des subventions qui seront allouées lors du vote du budget primitif 2010 comme indiqué sur la liste ci-dessus,
- dit que les crédits correspondants seront repris et éventuellement complétés au budget primitif 2010 au chapitre et article mentionnés sur la liste ci-dessus,
- donne mandat à M. le Maire, pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec les associations concernées,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°15

OBJET :

TARIFS MUNICIPAUX

REVISION 2010

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 2°,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 3 en date du 28 mars 2008 prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de faire supporter aux usagers des services municipaux une juste part du coût réel que ces services représentent dans le budget communal,

Propose au Conseil municipal :

- de pouvoir réviser pour l'année 2010 les tarifs des services municipaux ci-après :
- Animations sportives et socio-éducatives
- Yacht-club
- Passeport Sportif - Mercredis Sportifs - Mini Mercredis
- Tennis
- Centre Médico-Sportif
- Matériel contrôle sports
- Maison des Jeunes
- Médiathèque
- Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Cimetière - Taxes d'inhumation et Dépositaire
- Cimetière - Tarifs des concessions funéraires
- Cimetière - Service extérieur des Pompes Funèbres
- Espaces verts - location de plantes
- Travaux en régie et locations de matériels, véhicules, engins
- Marchés d'approvisionnement - droits de place
- Domaine public communal - droits de place
- Marché couvert - redevances d'occupation
- Service Communal d'Hygiène et de Santé
- Taxis et Fiacres - Droits de stationnement
- Parkings - Horodateurs
- Fête foraine de printemps
- Salle des fêtes
- Garderie dans les écoles maternelles et primaires
- Restaurant scolaire
- Atelier de reprographie - facturation de travaux
- Elections - tarifs des listings et étiquettes fournis aux candidats
- Régie publicitaire
- Foire à la brocante
- Location de matériel de fêtes
- Impôt sur les spectacles
- Aéroport de Vichy Charmeil
- Brigade verte - tarifs des interventions.

... sans qu'ils puissent augmenter de plus de 5 % par rapport aux tarifs de l'année 2009, sauf décision différente prise expressément par le Conseil Municipal,

- de lui donner mandat pour fixer définitivement les tarifs dont il s'agit par décision municipale, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2010,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 04 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16

OBJET :

TRAVAUX DE L'ATELIER DE REPROGRAPHIE

TARIFS

REVISION

DIRECTION DES FINANCES

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 17 du 30 juin 1994 instituant les tarifs des prestations effectuées par l'atelier de reprographie pour les demandeurs extérieurs à la Mairie de Vichy,

Vu le décret n° 2001-493 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et relatif aux modalités de communication des documents administratifs,

Vu les délibérations et les décisions successives portant actualisation desdits tarifs,

Vu la délibération du 4 décembre 2009 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5 %,

Considérant la nécessité de réactualiser ces tarifs de façon à ce qu'ils représentent une juste part du coût réel de ces prestations supportées par le budget communal,

Propose au Conseil municipal :

- de fixer les nouveaux tarifs applicables aux prestations assurées par l'atelier de reprographie conformément au tableau ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,

- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70878, fonctionnalité 020 du budget principal et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} Janvier 2010.

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Office de Tourisme et de Thermalisme
Comité de Gestion des Œuvres
Sociales
Communauté d'Agglomération Vichy Val
d'Allier
Centre Communal d'Action Sociale
Associations Subventionnées

Prix à la copie	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
	Papier Blanc A4		Papier Couleur A4		Papier Blanc A3		Papier Couleur A3	
Photocopie noir et blanc - Prix à la copie	0,03 €	0,03 €	0,03 €	0,03 €	0,04 €	0,04 €	0,04 €	0,04 €
Duplicopie	0,01 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	0,03 €	0,03 €	0,03 €
Photocopie Couleur	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,21 €	0,21 €
Thermoreliure	0,70 €	0,80 €						
Peigne sans film plastique	0,15 €	0,20 €						
Peigne avec film plastique	0,60 €	0,70 €						

Facturation des travaux de reproduction de documents pour toute personne ayant droit

- . Délibérations du Conseil Municipal
- . Comptes rendus de Conseil Municipal
- . Arrêtés municipaux
- . Tous les autres documents émanant des services municipaux

Prix à la copie	Papier Blanc A4/A3	
Photocopie noir et blanc - Prix à la copie	0,15 €	0,15 €
Photocopie Couleur	1,20 €	0,75 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°17

OBJET :

**MEDIATHEQUE
MUNICIPALE**

PHOTOCOPIES

TARIFS

REVISION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15 du 3 décembre 1981 instituant les tarifs des photocopies d'un certain nombre de documents qui sont conservés à la Médiathèque Valery Larbaud,

Vu la délibération n° 16 du 15 février 2002 instituant l'utilisation d'une carte magnétique rechargeable et la possibilité de tirages à l'unité pour les photocopies,

Vu la délibération du 4 décembre 2009 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5 %,

Considérant la nécessité pour les lecteurs de la Médiathèque Valery Larbaud d'utiliser une carte magnétique rechargeable pour accéder aux photocopieurs,

Considérant la nécessité pour les lecteurs de la Médiathèque Valery Larbaud de pouvoir également utiliser les photocopieurs pour des tirages à l'unité en noir et blanc et en couleur,

Considérant que le coût de rechargement des cartes est identique au prix d'achat initial, autant pour le tarif noir et blanc que pour le tarif couleur,

Propose au Conseil municipal :

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2010 les nouveaux tarifs applicables aux prestations assurées par la Médiathèque conformément au tableau annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,
- dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} Janvier 2010 et que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7062, fonctionnalité 312 du budget principal de la Ville de Vichy. L'encaissement de ces recettes sera effectué par le régisseur de recettes de la Médiathèque.
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

TARIF PHOTOCOPIES

Mediathèque Valery Larbaud

	Papier Blanc A4/A3			
Photocopie noir et blanc - Prix à la copie	Unité	Carte de 10	Carte de 50	Carte de 100
		1 €	3 €	5 €
	0,15 €	0,10 €	0,06 €	0,05 €
Photocopie Couleur	Unité	Carte de 10	Carte de 50	Carte de 100
		6 €	27,50 €	50,00 €
	0,75 €	0,60 €	0,55 €	0,50 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°18

OBJET :

**ARCHIVES
MUNICIPALES**

**PHOTOCOPIE DE
DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS**

TARIFS

REVISION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, modifiée par la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979 et la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu la délibération du 4 décembre 2009 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5 %,

Propose au Conseil municipal :

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2010 les nouveaux tarifs applicables aux travaux de reproduction de documents conformément au tableau ci-dessous :

Facturation des travaux de reproduction de documents par toute personne ayant droit

- . Délibérations du Conseil Municipal
- . Comptes-rendus de Conseil Municipal
- . Arrêtés municipaux
- . Tous autres documents communicables

Prix à la copie	Papier Blanc A4/A3
	Unité
Photocopie noir et blanc	0,15 €
Photocopie couleur	0,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,
- dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} Janvier 2010 et que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70878, fonctionnalité 020 du budget principal de la Ville de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°19

OBJET :

**HYGIENE
SALUBRITE**

TARIFS

REVISION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations successives modifiant les tarifs des prestations réalisées par le service d'hygiène et de salubrité,

Vu la délibération du 4 décembre 2009 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5%,

Considérant la nécessité d'inclure de nouveaux tarifs et d'en modifier,

Propose au Conseil municipal :

- de créer les tarifs suivants :
 - Travaux de désinfection des locaux :

Aérosol One Shot	9.00 €
------------------	--------
 - Travaux de désinsectisation des locaux (traitement anti puces, mouches et moustiques) :

DIPTAL au litre	19.00 €
Aérosol One Shot	8.00 €

- de modifier le tarif suivant :
 - Travaux de désinsectisation des locaux (traitement anti punaises et cafards)

Traitement chimique par cartouche gel	15.70€
---------------------------------------	--------

- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 7064, fonctionnalité 510 du budget principal et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°20

OBJET :

MARCHE COUVERT

TARIFS

REVISION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 21 en date du 20 mai 2005 fixant notamment les tarifs applicables à compter de l'ouverture du Marché Couvert rénové, et n° 13 du 22 décembre 2006 modifiant lesdits tarifs,

Considérant la nécessité d'inclure de nouveaux tarifs ou d'en supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2010,

Propose au Conseil municipal :

- de créer le tarif suivant :

Location journalière d'un banc central 0.23 € TTC/m²

- de supprimer le tarif suivant :

Démonstrateur 1.57€/ml/jour

- dit que ces dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} Janvier 2010 et que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 752 fonctionnalité 91 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N° 21

OBJET :

**AEROPORT
VICHY-CHARMEIL**

TARIFS

REVISION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 3 du 19 décembre 2003 portant création du budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil »,

Vu la délibération n° 6 du 19 décembre 2003 fixant les tarifs afférents au fonctionnement de l'Aéroport de Vichy-Charmeil,

Vu la délibération n° 18/A du 13 février 2004 fixant certains tarifs complémentaires,

Vu la délibération du 4 décembre 2009 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5%,

Considérant la nécessité de réactualiser certains tarifs de l'« Aéroport Vichy-Charmeil »,

Propose au Conseil municipal :

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2010 les nouveaux tarifs de « Aéroport Vichy-Charmeil » suivant les tableaux annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,
- dit que les recettes correspondantes seront imputées sur les natures concernées, fonctionnalité 816 du Budget Annexe « Aéroport Vichy-Charmeil » et que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} Janvier 2010,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N°22

OBJET :

**DROITS D'ACCES AUX
INSTALLATIONS DU
CENTRE OMNISPORTS
DE VICHY**

TARIFS

REVISION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20 du 20 décembre 2002 fixant les tarifs des prestations liées à l'exploitation du Centre Omnisports de Vichy,

Vu la délibération du 4 décembre 2009 autorisant M. le Maire à procéder à l'augmentation des tarifs des services municipaux dans la limite de 5 %,

Considérant la nécessité de réactualiser les tarifs des droits d'accès aux installations sportives du Centre Omnisports suite aux travaux effectués sur le terrain stabilisé n° 5 et de créer un tarif pour le terrain « Isle de Beauregard », à compter du 1^{er} janvier 2010,

Propose au Conseil municipal :

- de créer le tarif suivant :

Terrain « Isle de Beauregard » (y compris traçage et tonte) :
16.50 € à l'heure

- et de réactualiser le tarif du terrain stabilisé n° 5 de la manière suivante :

Avec éclairage	à l'heure	96.50€
Hors éclairage	à l'heure	80.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} Janvier 2010 et que les recettes correspondantes seront inscrites aux articles 70631 et 752, fonctionnalité 414 du Budget Principal de la Ville de VICHY,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°23

OBJET :

**REQUALIFICATION
URBAINE**

**RUE DE PARIS
RENOVATION**

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les délibérations successives n° 13 du 23 septembre 2005, n° 16 du 24 février 2006, n° 28 du 19 décembre 2008 et n° 19 du 27 mars 2009 relatives à la rénovation de la rue de Paris,

Vu le coût global du projet évalué à 5 092 131,03 € TTC

Considérant que la réalisation des travaux de rénovation de la rue de Paris fera l'objet d'un phasage : une première tranche de travaux (partie haute de la rue) est en cours de réalisation en 2009, une seconde tranche de travaux (milieu de la rue et partie basse coté pair) sera réalisée en 2010, et enfin une troisième tranche de travaux (partie basse de la rue côté impair, avenue de Gramont et Place Lasteyras) sera réalisée en 2011.

Considérant les aides susceptibles d'être demandées en financement dudit projet,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation de la rue de Paris dont le coût total est estimé à 5 092 131,03 € TTC (soit 4 257 634,64 € HT) ainsi qu'il suit :

Ministère de l'Intérieur :	400 000 € (9.40 %)
(200 000 € au titre de la tranche 2010 (et 200 000 € au titre de la tranche 2011))	

Ville de Vichy	4 692 131,03 € TTC
----------------	--------------------

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du co-financeur susvisé et de signer tous documents relatifs à la présente demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil Municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°24

OBJET :

**ASSOCIATION
CLEVACANCES
ALLIER**

ADHESION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'association Clévacances Allier, créée à l'initiative des trois villes d'eaux de l'Allier,

Vu que cette création s'inscrit aussi dans les orientations du Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs 2006/2010,

Vu l'objet de l'association qui a notamment pour but de :

- promouvoir et défendre la marque « clévacances »,
- contribuer au développement d'une politique qualitative des locations en relation avec les offices de tourisme et les syndicats d'initiative,
- représenter et défendre les intérêts de ses adhérents (propriétaires de locations de vacances) auprès des instances locales, départementales, régionales et nationales,
- attribuer, en sa qualité de représentant départemental de la marque « clévacances », un agrément aux locations de vacances appartenant à ses adhérents ou mandataires,
- contribuer à la promotion du label au travers de guides annuels des locations de vacances du département, d'internet ou de tout autre outil de promotion,

Considérant l'intérêt d'adhérer à cette association qui contribue à l'amélioration qualitative de l'offre d'hébergement dans la Ville de Vichy notamment pour les meublés de tourisme,

Vu le montant de l'adhésion fixé à 500 euros pour les communes au titre de l'année 2009,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion à l'association Clévacances Allier dont le siège social est fixé à Yzeure -Pavillon des Marronniers Parc de Bellevue- et de régler la cotisation d'un montant de 500 euros à compter de 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,
- autorise M. le Maire à régler chaque année le montant de la cotisation tant qu'il n'excédera pas le double de la somme fixée la première année,

- dit que les crédits nécessaires au règlement de la cotisation annuelle figureront à l'article 6281 fonctionnalité 025 du budget principal de la Ville de Vichy

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....

A Vichy, le 04 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 25

OBJET :

**OFFICE DE
TOURISME ET DE
THERMALISME**

**BP 2010
APPROBATION
SURSIS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales)

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu l'article 7 de la loi 64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Offices de Tourisme dans les stations classées,

Vu l'article R.2231-46 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la présentation du budget primitif de l'Office de Tourisme au Comité de Direction qui en délibère et qui le soumet ensuite au Conseil municipal pour approbation,

Vu la délibération en date du 3 novembre 2009 par laquelle le Comité de Direction de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy a voté le Budget primitif pour l'exercice 2010,

Considérant que ce document comporte en recettes une subvention à obtenir de la Ville de Vichy pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice en cause,

Considérant que le budget communal n'a pas encore été voté pour 2010 par le Conseil municipal de Vichy et que, dans ces conditions, la subvention susvisée ne peut être d'ores et déjà attribuée,

Propose au Conseil municipal :

- de surseoir à l'approbation du Budget primitif de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2010, dans l'attente de la détermination du taux des impositions et du vote du Budget primitif de l'exercice 2010 pour la Ville de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide pour les motifs évoqués ci-dessus de surseoir à l'approbation du budget primitif 2010 de l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N°26

OBJET :

**SOCIETE
IMMOBILIERE DE
L'INDUSTRIE ET DU
COMMERCE (SIIC)**

DE VICHY

**TRANSFERT DE
GARANTIES
D'EMPRUNT**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'Habitation, et notamment les articles L.443-7 (alinéa 3) et L.443-13 (alinéa 3) ;

Vu le Code Civil, et notamment l'article 2021 ;

Vu le Code de la Caisse d'Epargne, et notamment l'article 19-2 ;

Vu la délibération du 27 novembre 1992 par laquelle le Conseil municipal de Vichy accorde sa garantie d'emprunt à la SIIC de la Région de Vichy pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la réhabilitation de 6 logements, 81 rue du Maréchal Lyautey à Vichy ;

Vu la délibération du 27 novembre 1992 par laquelle le Conseil municipal de Vichy accorde sa garantie d'emprunt à la SIIC de la Région de Vichy, pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la réhabilitation de 6 logements, 81 rue du Maréchal Lyautey à Vichy ;

Vu la délibération du 31 mars 1993 par laquelle le Conseil municipal de Vichy accorde sa garantie d'emprunt à la SIIC de la Région de Vichy, pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la réhabilitation de 3 logements, 16 rue de Flandre à Vichy ;

Vu la délibération du 29 octobre 1993 par laquelle le Conseil municipal de Vichy accorde sa garantie d'emprunt à la SIIC de la Région de Vichy, pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la création de 5 logements, 75 Boulevard Gambetta à Vichy ;

Vu la délibération du 22 décembre 1994 par laquelle le Conseil municipal de Vichy accorde sa garantie d'emprunt à la SIIC de la Région de Vichy, pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la réhabilitation des immeubles, 1 rue des Cyclamens, 16 rue de Flandre, 34 et 36 rue Sidi Brahim à Vichy ;

Vu la délibération du 11 août 1995 par laquelle le Conseil municipal de Vichy accorde sa garantie d'emprunt à la SIIC de la Région de Vichy, pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la création de 5 logements, rue Bardiaux à Vichy ;

Vu la délibération du 17 janvier 1997 par laquelle le Conseil municipal de Vichy accorde sa garantie d'emprunt à la SIIC de la Région de Vichy, pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la réhabilitation de 8 logements, situés à l'angle du 30 avenue de France et du 2 rue d'Auvergne à Vichy ;

Vu la délibération du 13 juin 1997 par laquelle le Conseil Municipal de Vichy accorde sa garantie d'emprunt à la SIIC de la Région de Vichy, pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la création de 27 logements et l'installation de bureaux au rez de chaussée de cet immeuble, 35 avenue Thermale à Vichy ;

Vu la demande formulée par la Société Immobilière de l'Industrie et du Commerce de la Région de Vichy tendant au transfert des emprunts précités au profit de Société Immobilière de l'Industrie et du Commerce de la Région de Moulins ;

Considérant que, dans le cadre de la procédure de transfert d'emprunts entre la Société Immobilière de l'Industrie et du Commerce de la Région de Vichy et la Société Immobilière de l'Industrie et du Commerce de la Région de Moulins (devenue Logiléo suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2009), la Caisse des Dépôts et Consignations exige le maintien des garanties initiales au profit du preneur selon un modèle type auquel il convient de se conformer,

Propose au Conseil municipal :

- d'accorder sa garantie totale (100 %), pour le remboursement des emprunts numéros 363 844, 417 729, 433 411, 441 603, 454 574, 470 923, 477 111 d'un montant initial respectif de :

- Cent mille six cent seize Euros trente cinq centimes (100 616,35 €)
- Quarante deux mille six cent quatre vingt cinq Euros soixante douze centimes (42 685,72 €)
- Quatre vingt six mille huit cent quatre vingt quinze Euros quatre-vingt quatorze centimes (86 895,94 €)
- Cent soixante dix neuf mille huit cent quatre-vingt neuf Euros quatre-vingt quatre centimes (179 889,84 €)
- Quatre-vingt onze mille cent quatre-vingt quatre Euros dix-huit centimes (91 184,18 €)
- Trois cent quatre mille huit cent quatre-vingt dix huit Euros trois centimes (304 898,03 €)
- Un million quatre cent deux mille cinq cent trente euros Euros quatre-vingt seize centimes (1 402 530,96 €)

...contractés par la Société Immobilière de l'Industrie et du Commerce de la Région de Vichy auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et transférés à la Société Immobilière de l'Industrie et du Commerce de la Région de Moulins, conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, étant ici précisé que cette garantie est accordée pour la durée résiduelle de chacun des emprunts,

- de s'engager, en conséquence, à prendre en charge le paiement des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires en cours, au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de ses échéances, et à en effectuer le paiement sur notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par simple lettre, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer les ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts,

- de signer la convention de transfert des prêts à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les organismes concernés ou, le cas échéant, tout acte constatant l'engagement de la Commune aux emprunts susvisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de la convention de transfert des prêts et de tous autres documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°27

OBJET :

**TAXES ET
PRODUITS
IRRECOUVRABLES**

**ADMISSION EN NON-
VALEUR**

BUDGET AEROPORT

**DIRECTION
DES FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande présentée par Mme le Receveur Municipal de Vichy relative à l'admission en non-valeur de différents produits irrécouvrables s'élevant à la somme de 746.60 € (sept cent quarante six euros et soixante centimes d'euros), afférents aux exercices antérieurs et dont elle n'a pu effectuer le recouvrement :

BUDGET AEROPORT :

- 2004 :	18.63 €
- 2007 :	596.87 €
- 2008 :	107.34 €
- 2009 :	23.76 €
TOTAL	746.60 €

Propose au Conseil municipal

- d'approuver cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la demande présentée,
- décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables susvisés pour un montant de 746.60 € (sept cent quarante six euros et soixante centimes d'euros) pour le budget aéroport,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 654, fonctionnalité 01 du budget aéroport,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
.....

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°28

OBJET :

**PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT (P.L.H.)
2010-2015**

**APPROUVE PAR
VICHY VAL D'ALLIER**

**AVIS DE LA VILLE DE
VICHY**

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n° 11), Christian CORNE (jusqu'à la question n° 29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n° 2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n° 8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n° 35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n° 29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n° 11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n° 8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n° 35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (de la question n° 2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L. 302-1 0 1 ; 302-9 et R. 302.1 0 R 302.13,

Vu le courrier du 1^{er} octobre 2009, enregistré en Mairie de Vichy le 5 octobre, par lequel M. le Président de Vichy Val d'Allier a transmis au Maire de Vichy le projet de Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) 2010-2015 de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2009, et sollicité l'avis du Conseil municipal sous le délai réglementaire de deux mois,

Considérant qu'afin d'émettre cet avis, il importe tout d'abord de travailler sur des données actualisées, la durée d'élaboration du P.L.H. depuis sa phase « diagnostic » en 2007 n'ayant pas permis de prendre en compte certaines évolutions récentes plus favorables à la Ville de Vichy. Ainsi, le pourcentage de logements sociaux par rapport aux résidences principales au titre de la loi S.R.U. a progressé pour la commune de Vichy de 12,36 % au 01/01/2008 à plus de 15 % au 01/01/2009 selon le décompte de l'Etat,

Considérant qu'il importe également d'intégrer dans l'analyse prospective de la production de nouveaux logements sociaux les récentes évolutions conjoncturelles, notamment la construction de près de 700 logements locatifs nouveaux sur la commune depuis 2004, dont une partie importante est de nature à offrir une alternative aux logements sociaux institutionnels, sans oublier la raréfaction des terrains constructibles,

Considérant le dynamisme de la période récente qui pourrait favoriser le développement d'une offre trop abondante entraînant des risques d'inoccupation du parc existant, risques déjà repérés par les bailleurs sociaux qui s'inquiètent de la forte augmentation de leur taux de vacances,

Considérant qu'il convient en conséquence de moduler les objectifs de production de logements sociaux neufs sur Vichy en portant l'effort sur l'amélioration qualitative des logements existants et leur conventionnement.

Propose au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable pour la mise en œuvre des actions définies au projet de P.L.H. sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

1) Concernant la programmation en matière de logement sociaux (Action 2) :

L'objectif global de création de 380 logements sociaux à Vichy en six ans est validé, tout en souhaitant privilégier plus nettement la réhabilitation du parc existant. A cet effet, il est proposé pour la ville de Vichy une répartition de l'objectif de production de logements sociaux publics à hauteur de 30% de logements neufs et de 70% en réhabilitation, soit pour les six années : 132 logements dont 40 logements neufs et 92 logements créés par acquisition-réhabilitation. La reconstruction de 78 logements sociaux reste prévue au titre du renouvellement urbain,

2) Concernant l'O.P.A.H. :

L'O.P.A.H. est particulièrement adaptée à la problématique de renouvellement du parc privé ancien de Vichy. C'est pourquoi il est impératif que sa mise en œuvre, désormais confiée à VVA, soit opérationnelle dès 2010 afin de bénéficier de la dynamique de l'opération conduite depuis 2004 sur Vichy et qui a permis la création de plus de 130 logements conventionnés. Dans ce cadre, l'objectif de création de 170 nouveaux logements conventionnés privés à Vichy sur la durée du P.L.H. est réaffirmé,

3) Concernant le taux de logements sociaux à intégrer dans les programmes privés neufs :

Le projet de P.L.H. prévoit d'introduire dans le P.L.U. une obligation d'intégration de 20% minimum de logements sociaux dans toute opération privée de production neuve de 15 logements et plus. Considérant le coût important du foncier sur la commune de Vichy, augmenté généralement du coût de la démolition des existants et la densité de construction qui en découle, le plancher de 15 logements est inadapté et doit être porté à 30 logements et plus par opération,

4) Concernant la réhabilitation du parc social public

Il est regrettable que le P.L.H. n'ait pas prévu de crédits pour la réhabilitation du parc social public existant, ce qui aggrave les risques de désaffectation et de vacance. Le Conseil municipal de Vichy souhaite la création d'une aide spécifique.

- et de donner son accord sur le principe d'une intervention financière à parité avec la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adopter cet avis en dissociant ses votes sur les quatre points inscrits ci-dessus :

- les points n° 1 (programmation en matière de logement sociaux), n° 2 (O.P.A.H.), et n° 4 (réhabilitation du parc social public) sont votés à l'unanimité,

- et le point n° 3 (taux de logements sociaux à intégrer dans les programmes privés neufs) à l'unanimité des suffrages exprimés (Mmes Fradin, Szpiega, MM. Simon, Marien, Pommeray, Mmes Réchard, Millet (par procuration), M. Choquet s'étant abstenus,

- de donner son accord sur le principe d'une intervention financière à parité avec la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier,

- et de charger M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N°29**OBJET :****DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC****OBSERVATOIRE
DES POISSONS
MIGRATEURS
DE VICHY****ENGAGEMENT
D'UNE NOUVELLE
PROCEDURE****DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-18 relatifs aux Délégations de Service Public,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des Délégations de Service Public,

Vu la délibération n° 15 du 30 mars 2007 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la délégation de la gestion de l'Observatoire des Poissons Migrateurs sous forme d'affermage à l'Association « Saumon Sauvage » pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} avril 2007, expirant le 31 mars 2010,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 novembre 2009,

Considérant dès lors la nécessité d'organiser une procédure de publicité permettant de recueillir plusieurs offres concurrentes pour le renouvellement de la Délégation de Service Public de l'Observatoire des Poissons Migrateurs de VICHY,

Propose au Conseil municipal :

- de retenir le principe d'une Délégation de Service Public, sous la forme d'un contrat d'affermage d'une durée maximale de cinq ans, conformément au rapport de présentation ci-annexé,

- d'engager en conséquence l'appel à candidatures pour la gestion de l'Observatoire des Poissons Migrateurs de VICHY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces propositions

- donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à intervenir.

- dit que les frais relatifs à l'avis d'appel à candidatures seront imputés à l'article 6231, fonctionnalité 20 du budget de la Commune pour 2009,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 4 décembre 2009

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N° 30/A

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

CESSION

MAISON

**21 RUE D'ALLIER
03200 VICHY**

**AU PROFIT DE
MONSIEUR
DOMINIQUE ROZIER
2 RUE D'Auvergne
03200 VICHY**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 3211-14,

Vu l'acte en date du 23 février 1979 par lequel la Ville de VICHY a acquis de la SCI du Passage Sandrier un ensemble de propriétés dont la maison sise 21 rue d'Allier à VICHY (03200),

Vu la lettre en date du 19 novembre 2009 par laquelle M. Dominique ROZIER domicilié 2 rue d'Auvergne 03200 VICHY fait part de sa proposition d'acquérir, au prix net vendeur de cent mille Euros (100 000 €), la maison sise 21 rue d'Allier à VICHY, figurant au cadastre sous le n° 8 de la section AW pour une contenance de 76 m² au sol et d'une parcelle de terrain de 127 m², comprenant l'espace vert et les jardinières,

Vu l'avis des Services Fiscaux de l'Allier en date du 18 novembre 2009,

Considérant que l'offre de M. Dominique ROZIER est conforme à l'estimation des Services Fiscaux de l'Allier,

Propose au Conseil municipal :

- de céder à M. Dominique ROZIER la maison, le terrain et les jardinières sis 21 rue d'Allier à VICHY au prix net vendeur de cent mille Euros (100 000 €), étant précisé que des servitudes d'entretien et de maintien des espaces verts et de clôture exclusivement végétale de la propriété seront inscrites à l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- dit que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2009,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N° 30/B

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

CESSION

**DOMAINE PUBLIC
(800 m²)**

RUE DU

PORT BOUTIN

**03300 CREUZIER-LE-
VIEUX**

**AU PROFIT DE LA
COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

BP 50060

**03302 CREUZIER-LE-
VIEUX**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu les articles L.1 et L. 3112-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant la cession à l'amiable du domaine public, sans déclassement préalable, entre deux personnes publiques,

Vu la demande par laquelle la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX sollicite l'acquisition à titre gratuit du domaine public communal de VICHY constitué par une partie de la rue du Port Boutin à CREUZIER-LE-VIEUX,

Considérant que cette transaction, réalisée dans l'intérêt général, a pour objet de céder une portion du domaine public (voirie) de la Ville de VICHY située sur le territoire de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, à cette dernière,

Propose au Conseil municipal :

- de céder à titre gratuit à la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX BP 50060 03302 CREUZIER-LE-VIEUX le domaine public communal constitué d'une partie de la rue du Port Boutin à CREUZIER-LE-VIEUX pour une superficie d'environ 800 m², telle que figurant sur le plan ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

N° 30/C

Séance du 4 décembre 2009

OBJET :

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

CESSION

**DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

(1 856 m²)

**RUE DE MARSEILLE
03200 VICHY**

AU PROFIT DU

**CENTRE
HOSPITALIER DE
VICHY**

**BOULEVARD
DENIERE**

03207 VICHY CEDEX

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu les articles L. 1 et L. 3211-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant la cession à l'amiable du domaine public, sans déclassement préalable, entre deux personnes publiques,

Vu le courrier du 11 septembre 2009 par lequel le Centre Hospitalier de VICHY sollicite l'acquisition à titre gratuit du domaine public communal constitué par un parking situé rue de Marseille à VICHY,

Considérant que cette cession, réalisée dans l'intérêt général, permettra au Centre Hospitalier de VICHY d'aménager de nouvelles places de stationnement nécessaires à l'extension du Centre Hospitalier de VICHY,

Propose au Conseil municipal :

- de céder à titre gratuit au Centre Hospitalier de VICHY boulevard Denière 03207 VICHY CEDEX le domaine public communal constitué par un parking d'environ 1 856 m² situé rue de Marseille à VICHY, tel que figurant sur le plan annexé, l'ensemble des frais notariés ou de bornage restant à la charge exclusive du Centre Hospitalier de VICHY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N° 31/A

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

TERRAIN

(215 m²)

**RUE DE MARSEILLE
03200 VICHY**

**AU CENTRE
HOSPITALIER DE
VICHY**

**BOULEVARD
DENIERE
03207 VICHY CEDEX**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant l'acquisition à l'amiable de biens immobiliers par une personne publique,

Vu le courrier du 11 septembre 2009 par lequel le Centre Hospitalier de VICHY propose la cession à la Ville de VICHY d'une partie de la parcelle AN 33 (215 m²),

Considérant que cette acquisition, réalisée dans l'intérêt général, permettra à la Ville de VICHY d'élargir la rue de Marseille,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir à titre gratuit auprès du Centre Hospitalier de VICHY, boulevard Denière à VICHY, une partie de la parcelle AN 33 située rue de Marseille à VICHY pour 215 m² environ, comme figurant sur le plan annexé, l'ensemble des frais notariés ou de bornage restant à la charge exclusive du Centre Hospitalier de VICHY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N° 31 /B

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

GARAGE (36 m²)

**2 PLACE DE L'HOTEL
DE VILLE
03200 VICHY**

AUX CONSORTS

**CHOMEIL – FUSIBET –
NOIRET**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1212-1 et suivants,

Vu le courrier en date du 24 septembre 2009 par lequel Madame Jacqueline FUSIBET et Madame Elisabeth CHOMEIL, représentant l'ensemble des nu-propriétaires et l'usufruitière d'un garage situé au 2 place de l'Hôtel de ville à VICHY, cadastré AL 294, acceptent de vendre ledit bien immobilier au prix de dix mille €uros (10 000 €), y compris l'indemnité pour perte d'usufruit,

Considérant que l'acquisition par la Ville de VICHY de ce garage lui permettra d'avoir la maîtrise foncière d'un ensemble situé entre la rue Eugène Baratier, l'avenue des Célestins et la place de l'Hôtel de Ville,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir au prix de dix mille €uros (10 000 €) le garage de 36 m² sis 2 place de l'Hôtel de ville à VICHY aux Consorts CHOMEIL – FUSIBET – NOIRET selon la répartition suivante :

- deux mille six cent soixante six €uros soixante six centimes (2 666,66 €) pour Madame et Monsieur Georges FUSIBET 13 rue de Bellevue 03110 VENDAT, nus propriétaires,

- deux mille six cent soixante six €uros soixante six centimes (2 666,66 €) pour Madame Christiane NOIRET 26 Chemin Belladonne 69570 DARDILLY, nue propriétaire,

- deux mille six cent soixante six €uros soixante six centimes (2 666,66 €) pour Monsieur Jean CHOMEIL la Passe-Røse 15 bis Chemin du Porrichon 06110 CANNET ROCHE VILLE, nu propriétaire,

- deux mille €uros (2 000 €) pour Madame CHOMEIL 11 place Louis Lasteyras 03200 VICHY, usufruitière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- adopte cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés aux articles 6227 et 2111 fonctionnalité 01 du budget de la commune pour l'année 2009,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N° 31/C

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

**PARTIE PARCELLE
BK 6 (200 m²)**

**RUE DU PORT
BOUTIN**

03200 VICHY

A

**SOCIETE
D'ECONOMIE MIXTE
IMMOBILIERE DE
VICHY**

22 RUE JEAN JAURES

03200 VICHY

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1212-1 et suivants,

Vu le courrier en date du 28 septembre 2009 par lequel la Société d'Economie Mixte Immobilier de Vichy (SEMIV) sollicite la Commune de VICHY pour l'acquisition et le classement dans le domaine public d'une partie de la rue du Port Boutin à VICHY cadastrée BK 6,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle aménagée pour un usage public aura pour effet d'incorporer automatiquement la voie concernée dans le domaine public de la Commune de VICHY conformément à l'article L. 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SEMIV 22 rue Jean Jaurès à VICHY une parcelle de terrain de 200 m² environ cadastrée BK 6 sis rue du Port Boutin à VICHY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N°32

OBJET :

**COMMISSION
COMMUNALE
POUR
L'ACCESSIBILITE**

CREATION

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2143-3,

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009,

Considérant qu'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées doit être créée dans les Communes de plus de 5 000 habitants,

Considérant que cette Commission est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, en coordination avec la Commission Intercommunale chargée de missions similaires dans les domaines de compétence transférés à Vichy Val d'Allier,

Considérant que cette Commission, aux termes de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, est présidée par M. le Maire qui arrête la liste de ses membres,

Propose au Conseil municipal :

- de créer la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées,

- de donner mandat à M. le Maire pour déterminer, en complémentarité avec la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, les missions relevant de la Commission Communale et qui pourraient être confiées à la Commission Intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N° 33

OBJET :

**DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

**EXTENSION DE LA
ZONE OUVERTE
AU STATIONNEMENT
PAYANT**

**MODIFICATION
DU ZONAGE
ET DES TARIFS**

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 mai 1991 par laquelle le Conseil municipal a décidé l'équipement du centre-ville en horodateurs,

Vu les délibérations des 11 août 1995 et 24 septembre 1999 par lesquelles le Conseil municipal a créé les différentes zones de stationnement payant dites « longue (zone verte), courte (zone orange) et très courte durée (zone rouge) »,

Vu la délibération n° 21/A du 28 juin 2002 par laquelle le Conseil municipal a modifié les tarifs des différentes zones de stationnement,

Considérant que, suite au regroupement d'une partie des activités postales sur CUSSET, le parking situé côté Est de la Poste, et jusqu'alors réservé au stationnement des véhicules de la Poste et de France Télécom, est revenu à la Ville de VICHY qui en est propriétaire,

Considérant par ailleurs la nécessité de réévaluer les tarifs de stationnement de surface qui n'ont pas subi d'augmentation depuis 2002,

Propose au Conseil municipal :

- d'étendre la zone de stationnement payant au parking situé sur le côté Est de la Poste (20 places),
- de redéfinir conformément au plan ci-annexé, les zones de stationnement payant,
- de fixer les tarifs applicables au stationnement de surface à compter du 1er janvier 2010 tels qu'ils figurent dans la liste des tarifs ci annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions et autorise M. le Maire à définir les emplacements de stationnement en fonction de l'évolution des besoins dans ce secteur,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

TARIFS HORODATEURS

PRIX	ZONE ORANGE	ZONE VERTE
0,50 €	25mn	25mn
0,60 €	30mn	30mn
0,70 €	35mn	35mn
0,80 €	40mn	40mn
0,90 €	45mn	45mn
1,00 €	50mn	50mn
1,10 €	55mn	55mn
1,20 €	1H00	1H00
1,30 €	1H05	1H05
1,40 €	1H10	1H10
1,50 €	1H15	1H15
1,60 €	1H20	1H20
1,70 €	1H25	1H25
1,80 €	1H30	1H30
1,90 €	1H35	1H35
2,00 €	1H40	1H40
2,10 €	1H45	1H45
2,20 €	1H50	1H50
2,30 €	1H55	1H55
2,40 €	2H00	5H00
3,60 €		8H00



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

<hr/> <p><u>N°34</u></p> <p><u>OBJET :</u></p> <p>PRIX</p> <p>LUCIEN LAMOUREUX</p> <p>ATTRIBUTION 2009</p> <p>DESIGNATION DU LAUREAT</p> <p>FIXATION DU MONTANT DU PRIX ANNEE 2010</p> <p>DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES</p> <hr/>	<p>Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.</p> <p>PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).</p> <p>SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.</p>
--	--

Rendue exécutoire :
 Reçue en Sous-préfecture
 le :
 Publiée ou notifiée
 le :

M. le Maire,

Vu la délibération du 16 novembre 1979 par laquelle le Conseil municipal a décidé la création du « Prix Lucien LAMOUREUX » destiné à récompenser chaque année le meilleur

artisan de l'arrondissement de VICHY, sans distinction de profession ni d'âge, conformément à l'esprit du legs fait à la Ville de VICHY par Mme Veuve LAMOUREUX née DIOUX,

Vu la délibération du 27 février 1981 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le règlement du « Prix Lucien LAMOUREUX » qui stipule, dans son article 3, que le montant du prix sera déterminé chaque année par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 35 du 19 décembre 2008 par laquelle le Conseil municipal a fixé le montant du prix pour l'année 2009 à mille cinq cents Euros (1 500 €),

Vu l'avis émis par la Commission municipale qui s'est réunie le 19 novembre 2009, proposant comme lauréat du prix 2009 :

- M. Philippe BARRIERE
Création de mobilier
Les Dachers de la Croix à 03270 BUSSET

Propose au Conseil municipal :

- de retenir le lauréat conformément à l'avis émis par la Commission susnommée,
- et de fixer à mille cinq cent Euros (1 500 €) le montant du prix à attribuer pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne comme lauréat du prix 2009 :
M. Philippe BARRIERE
Création de mobilier
Les Dachers de la Croix à 03270 BUSSET
- dit que le montant de ce prix pour l'année 2009, soit mille cinq cents Euros (1 500 €) sera imputé à l'article 6714, fonctionnalité 94 du budget de la Ville pour l'année 2009,
- décide de fixer à mille cinq cents Euros (1 500 €) le montant du prix à attribuer pour 2010,
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6714, fonctionnalité 94 du budget de la Ville pour l'année 2010,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

N° 35

OBJET :

**SECTEUR
BANQUE DE
FRANCE - RUE
JEAN JAURES - RUE
DE PARIS**

**PROTOCOLE
CADRE POUR
L'AMENAGEMENT
DU SECTEUR**

SIGNATURE

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2007 décidant de céder le bâtiment et le parking de l'ancienne Banque de France (parcelles AZ 45 et AZ 48) à la SEMIV, afin qu'elle assure la valorisation de cet ensemble immobilier,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2007 décidant de céder les lots 2 à 9 de la propriété cadastrée AZ 47 à la SARL Natelis Finance,

Considérant que la société BOYER SA, associée aux sociétés BFV, SOPHORA-FIT et NASSO, souhaite entreprendre la création de commerces et d'habitations sur une zone couvrant le site susvisé ainsi que les parcelles AZ 46 et AZ 47,

Considérant qu'un tel projet, par son ampleur, revêt une importance particulière pour la ville en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'image,

Considérant dès lors que ce projet doit s'inscrire dans une démarche de concertation entre la Ville de Vichy et la SEMIV d'une part, et les sociétés partenaires d'autre part, en associant les représentants du milieu économique vichyssois,

Propose au Conseil municipal :

- de conclure avec les sociétés susmentionnées le protocole cadre, ci-annexé, pour l'aménagement du secteur Banque de France-Rue Jean Jaurès et Rue de Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009

Le Conseil Municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 36

OBJET :

**ASSOCIATION
« EUROPEAN
HISTORICAL
THERMAL TOWN
ASSOCIATION »
(EHTTA)**

ADHESION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET (à partir de la question n°11), Christian CORNE (jusqu'à la question n°29), Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Frédéric AGUILERA (à partir de la question n°2 jusqu'aux questions orales), Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Annick COM (jusqu'aux questions orales), Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER (jusqu'aux questions orales), Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN (à partir de la question n°8), Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°35), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Claude MALHURET (à partir de la question n°29), Claire GRELET à Gabriel MAQUIN (jusqu'à la question n°11), Christiane THOMAS-RIBAL à Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, Lucienne BARTHELAT à William ATHLAN, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Stéphane VIVIER, Serge CHATELAIN à Evelyne VOITELLIER, Marie-Hélène ROUSSIN à Kheira CHORFI (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie FONTAINE (à partir des questions orales), Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Sylvie LALLIER à Jean-Jacques MARMOL (à partir des questions orales), Julien BASSINET à Charlotte BENOIT, Michel MARIEN à Jean-Marie CHOQUET (à partir de la question n°8), Isabelle RECHARD à Jean-Guy SIMON (à partir de la question n°35), Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric AGUILERA, Adjoint au Maire, (jusqu'à la question n°2 jusqu'aux questions orales).

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la préfiguration de l'association internationale à but non lucratif dénommée « European Historical Thermal Town Association » (EHTTA) dont le siège sera établi à Rond Point Schuman 9 b.te 13 – 1040 Bruxelles,

Vu les buts non lucratifs d'utilité internationale poursuivis par ladite association, à savoir la création d'une organisation européenne permanente visant à mettre en réseau des villes qui ont une tradition thermique reconnue et un riche patrimoine thermal afin de valoriser leur histoire ainsi que de sauvegarder et de protéger leur patrimoine culturel thermal tout en définissant des politiques de promotion et de mise en valeur créatives et innovantes,

Vu les activités que l'association se propose de mettre en œuvre pour atteindre ses buts à savoir :

- renforcer la coopération des villes thermales et des centres thermaux au niveau européen et échanger des expériences et des bonnes pratiques entre les administrations et/ou les opérateurs culturels et socio-économiques des villes thermales,

- promouvoir le réseau au niveau européen, en étroite collaboration avec les institutions européennes et avec le soutien des programmes européens, réaliser des projets européens et mettre en œuvre une route thermique européenne,

- encourager, promouvoir, réaliser et développer des recherches, des analyses, des études et des statistiques dans le secteur thermal, concernant principalement l'histoire et le patrimoine artistique et culturel et les aspects législatifs et réglementaires qui concernent ce patrimoine,

- valoriser et sauvegarder le patrimoine architectural et artistique thermal, et intégrer le patrimoine dans des politiques de développement des villes thermales,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vichy d'adhérer à cette association en création, dont l'assemblée générale constitutive se déroulera à Bruxelles le 10 décembre 2009,

Vu le montant de l'adhésion fixé à 3 000 euros par an à compter de 2010,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion à l'association en création « European Historical Thermal Town Association » (EHTTA) et de désigner M. Christian Corne comme représentant de la Ville de Vichy,

- de régler la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 euros à compter de 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- autorise M. le Maire à régler chaque année le montant de la cotisation tant qu'elle n'excédera pas le double de la somme fixée la première année,
- dit que les crédits nécessaires au règlement de la cotisation annuelle figureront à l'article 6281 fonctionnalité 95 du budget principal de la Ville de Vichy
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 4 décembre 2009.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,